

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 23 FÉVRIER 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020, visée en Préfecture le 30.07.2020 ;
- Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande Public, concernant les Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet (Articles R2122-1 à R2122-9-1) ;
- Considérant que le marché n°2018A01 pour l'Acquisition, la mise en service et la maintenance d'un système de gestion informatisé pour le quai de transfert des déchets au Quai de Transfert, attribué à la société TRADIM, a pris fin au 31.12.2022 ;
- Considérant que le logiciel QUANTUM est paramétré en fonction du quai de pesage installé dans le cadre du marché sus-cité, et que son changement aurait un impact économique et humain trop important pour la collectivité ;
- Considérant la nécessité de recourir à un Marché passé sans publicité ni mise en concurrence en raison de son montant et de son objet ;

• **DECIDONS**

Article 1

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel QUANTUM pour le quai de transfert de Gap, avec la société TRADIM (75009 PARIS)

Article 2

Le présent marché prend effet le 01/01/2023. La durée du marché est de 12 mois, et il sera tacitement reconduit deux fois, par période d'un an.

Article 3

Le forfait annuel de maintenance est fixé à 1 500,00 € HT. La dépense sera imputée sur le budget général de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, année 2023 et suivantes.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 23 février 2023

Le Président



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 06/03/2023
Publié ou notifié le : 06/03/2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_02_10
Objet :	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Quantum pour le quai de transfert de Gap
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	OUI
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20230223-D2023_02_10-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230223-D2023_02_10-AI-1-1_0.xml	text/xml	917 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3231.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230223-D2023_02_10-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	58.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2023 à 14h16min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2023 à 14h16min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2023 à 14h17min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2023 à 14h18min34s	Reçu par le MI le 2023-03-06